

AVIS AUX PARTENAIRES

Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

TR-026

PONT GAMACHE SITUÉ SUR LA ROUTE DE LA GAMACHE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

LE MINISTÈRE IMPOSE
DE NOUVELLES RESTRICTIONS QUANT AUX LIMITES DE CHARGES

Trois-Rivières, le 28 février 2019 – À la suite d'une évaluation de capacité concernant le pont Gamache situé sur la route de la Gamache, au-dessus de la rivière des Saults, à Sainte-Brigitte-des-Saults (P-05287), le ministère des Transports se voit dans l'obligation d'imposer de nouvelles mesures restrictives.

Dès la signalisation installée, **les limites de charges maximales seront de 22, 36 et 46 tonnes.**

Nous demandons à tous nos partenaires de **respecter ces nouvelles mesures.** Elles permettront de protéger certains éléments de la structure contre une dégradation prématurée.

Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le [Québec 511](#). Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleurs, le respect de la signalisation en place est essentiel.